

Délibération du conseil municipal du 18 septembre 2025 n°D2025_56

Publiée sur le site internet de la commune le : 17 décembre 2025
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de la commune de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 2 décembre 2025

Présents : 15

Quorum atteint

Absents : 4

Dont 1 absent ayant donné pouvoir :

- MENEGON Daniel ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

Votants : 16

Secrétaire de séance : PASQUALIN Martine

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel		X	DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSON David	X		SCANU Stéphane	X		LEDRU Sindy	X	
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda	X		SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		PEPIN Nathalie	X		GLIERE Emeline		X
CAPRI Brigitte	X		AZZOPARDI Karen	X		DEPOISIER Mathieu	X	
TINJOURD Denis		X						

OBJET : BOULODROME – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire :

- rappelle la décision du conseil municipal n° D2023_14 en date du 28 mars 2023 acceptant le projet de construction d'un boulodrome et l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour encadrer la démarche de recherche d'un maître d'œuvre pour cette opération, donnant son accord pour l'offre de prestation de la société DURABILIS, représentée par M. Nicolas CHATEL, pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en phase pré-opérationnelle, d'un montant HT de 9 475,00 € et l'autorisant à signer cette offre ainsi que tout document afférent ;
- rappelle sa décision n°2023-15 du 25/04/2023 décidant le lancement de la consultation pour « mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un boulodrome » (MAPA MOE 2023-02) ;
- rappelle la décision du conseil municipal n°D2023_42 en date du 21 septembre 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un boulodrome à la Société ARIA Architectes d'un montant HT global de 137 500,00 € ;
- rappelle la décision du conseil municipal n°D2025_47 en date du 18 septembre 2025 autorisant le maire à lancer un marché à procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux, afin de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération et à signer tout document afférent et à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2026 ;

VU la procédure adaptée ouverte et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 du

Code de la commande publique ;

VU la valeur de ces travaux estimée à 1 503 000 € HT ;

VU les prestations réparties en 12 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Terrassement - VRD
02	Gros œuvre
03	Charpente bois – Bardage
04	Étanchéité - Couverture
05	Menuiseries extérieures aluminium
06	Métallerie
07	Menuiseries intérieures
08	Doublages - Cloisons - Faux-plafonds
09	Chapes - Carrelages - Faïences
10	Peintures intérieures et extérieures
11	Électricité courants forts et faibles
12	Chauffage – ventilation - sanitaire

VU les options éventuelles suivantes :

Lot(s)	Description
01	Déplacement du boulodrome
05	Volet roulant électrique châssis Aire de Jeux face Est
10	Lasure satinée sur panneaux acoustiques et Vernis incolore sur panneaux OSB

CONSIDÉRANT la date limite de remise des offres au 7 novembre 2025,

VU la réunion du 24 novembre 2025 de dépouillement des offres et leur analyse ;

VU les demandes de négociation écrites transmises sur la plateforme AWS le 25 novembre 2025 avec une réponse pour le 5 décembre 2025 concernant les lots du n°2 au n°12 (sauf le n°8) ;

VU la négociation avec audition des 3 meilleures offres du lot 1 terrassement-VRD en date du 3 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la date limite de confirmation de leur meilleure offre pour le 8 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis des membres présents à la réunion du 9 décembre 2025 sur l'analyse finale des offres ;

VU les critères retenus pour le jugement des offres, pondérés de la manière suivante pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55 %
2-Valeur technique	40 %
3-valeur Environnementale	5 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'ATTRIBUER ce marché de travaux à procédure adaptée pour la construction du boulodrome, comme suit, selon l'avis des membres présents à la réunion du 9 décembre 2025 sur l'analyse finale des offres :

Lot(s)	Désignation	Entreprise	TOTAL HT
01	Terrassement – VRD (y compris l'option « déplacement du boulodrome)	DECREMPS BTP-74800 AMANCY	281 674,63 €
02	Gros œuvre	ZANETTO-74300 MAGLAND	188 495,93 €
03	Charpente bois – Bardage	PLANTAZ ET FILS-74130 ST-PIERRE EN FAUCIGNY ET LP CHARPENTE – 74350 ALLONZIER LA CAILLE	399 000,00 €
04	Étanchéité - Couverture	BUILDING SERVICE-73000 CHAMBÉRY	77 936,14 €
05	Menuiseries extérieures aluminium (y compris option « Volet roulant électrique châssis Aire de Jeux face Est »)	MODERN'ALU-74800 ST-PIERRE EN FAUCIGNY	58 980,00 €
06	Métallerie	ROGUET SERRURERIE-74130 CONTAMINES SUR ARVE	38 155,42 €
07	Menuiseries intérieures	ROUX-74300 MAGLAND	53 500,00 €
08	Doublages - Cloisons - Faux-plafonds	CERETTI-74700 SALLANCHES	28 569,50 €
09	Chapes - Carrelages - Faïences	BOYER F. SAS-74300 CLUSES	37 000,00 €
10	Peintures intérieures et extérieures (sans l'option)	CERETTI-74700 SALLANCHES	11 560,00 €
11	Électricité courants forts et faibles	ETTEBA-74700 SALLANCHES	114 900,00 €
12	Chauffage – ventilation - sanitaire	BOUCHET-74300 THYEZ	154 093,18 €
TOTAL			1 443 864,80 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues ci-dessus, ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

La secrétaire de séance,

Martine PASQUALIN

Le Maire,

Yves MASSAROTTI



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait
conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*